

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2921**

### Intitulé

DUT : Diplôme universitaire de technologie Génie biologique option industries alimentaires et biologiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Le recteur de l'académie, chancelier des universités, le Président de l'université ou le Directeur de l'IUT

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1967)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

112 Chimie-biologie, biochimie, 200 Technologies industrielles fondamentales, 221 Agro-alimentaire, alimentation, cuisine

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du DUT GB - Option Industries Agroalimentaires et Biologiques (IAB) gère un processus de fabrication de produits alimentaires, cosmétiques, pharmaceutiques ou biotechnologiques depuis l'approvisionnement en matières premières jusqu'au conditionnement des produits finis, en respectant les contraintes de sécurité, de qualité, de délai et de coût. Il utilise les techniques analytiques appropriées pour contrôler la qualité de ces produits. Il participe à la gestion de la qualité en utilisant les outils et méthodes conformes aux réglementations et/ou certifications. Il assure des missions de recherche et développement (participation à des programmes en sécurité alimentaire, en santé animale, en conception de produits ou de processus innovants). Il assure la production et la caractérisation de biomolécules au laboratoire.

§ Préparer et mettre en œuvre une production en vue de la fabrication de produits finis en gérant des matières premières, des déchets, des équipements, des moyens humains dans le respect des objectifs de délais et de coûts

§ Travailler en équipe et gérer un projet en utilisant des outils collaboratifs et de gestion de projet

§ Réaliser l'analyse, le contrôle de produits biologiques ou de produits alimentaires (utiliser un panel de techniques de laboratoire pour évaluer la qualité des produits)

§ Participer à la gestion de la qualité : mettre en œuvre notamment le « paquet Hygiène » (GBPH, HACCP, traçabilité, PMS, hygiène des procédés), réaliser des audits, intervenir dans la formation à l'hygiène, prendre en charge des réclamations clients...

§ Veiller à l'application stricte des règles d'hygiène et de sécurité et des normes environnementales

§ Participer, en recherche et développement, à des innovations scientifiques et technologiques appliquées aux produits ou processus (participation à des programmes en sécurité alimentaire, en santé animale ou en conception de produits innovants)

§ Extraire, identifier, produire des biomolécules et étudier leur activité *in vitro/in vivo*

§ Rédiger et interpréter des documents professionnels (yc en anglais)

§ Communiquer avec son environnement professionnel, interne et externe (yc en anglais)

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le diplômé en Génie Biologique - Option IAB exerce ses activités dans les secteurs agroalimentaire, pharmaceutique, cosmétique et biotechnologique ou de la restauration collective. Il prend en charge des missions techniques diverses qui peuvent concerner la sécurité alimentaire, la santé animale, les biotechnologies ou l'environnement.

- Technicien supérieur

- Assistant ingénieur

### Codes des fiches ROME les plus proches :

**H1210** : Intervention technique en études, recherche et développement

**H1502** : Management et ingénierie qualité industrielle

**H1503** : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

**H2301** : Conduite d'équipement de production chimique ou pharmaceutique

**H2504** : Encadrement d'équipe en industrie de transformation

### Réglementation d'activités :

Le titulaire du DUT Génie Biologique - Option Industries Agroalimentaires et Biologiques (IAB) possède la certification en hygiène alimentaire

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

UE 11 : Bases scientifiques et technologiques (8 ECTS)

UE 12 : Sciences chimique et biochimique (8 ECTS)

UE 13 : Sciences du vivant (8 ECTS)

UE 14 : Communication et conduite de projets (6 ECTS)

UE 21 : Sciences physique, chimique et biochimique (7 ECTS)

UE 22 : Sciences biologiques (7 ECTS)

UE 23I : Enseignements spécifiques à l'option Industries Agroalimentaires et Biologiques (8 ECTS)

UE 24 : Enseignements transversaux (8 ECTS)

UE 31I : Génie des procédés industriels (9 ECTS)

UE 32I : Biotechnologies (9 ECTS)  
 UE 33I : Formation générale pour l'entreprise (6 ECTS)  
 UE 34I : Outils de communication, Projets (6 ECTS)  
 UE 41I : Génie alimentaire et Bioprocédés (10 ECTS)  
 UE 42I : Compléments de formation pour l'entreprise (8 ECTS)  
 UE 43I : Stage(s) (12 ECTS)

Dans le cas d'acquisition par la validation des acquis de l'expérience (VAE), l'évaluation se fait sur la base du référentiel d'activités et de compétences de la spécialité.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels, et les enseignants-chercheurs
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels, et les enseignants-chercheurs
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels, et les enseignants-chercheurs
En contrat de professionnalisation	X	Non
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels, et les enseignants-chercheurs
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants- chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 26 juin 1967 modifié

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

Décret du 12 novembre 1984 relatif aux IUT

Arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT.

Arrêté du 15 mai 2013 relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Génie biologique

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

Enquête ADIUT

<https://idges.pleiade.education.fr/vefp/iut/iut.htm>

**Autres sources d'information :**

Enquête génération du Céreq (<http://www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation>).

**Lieu(x) de certification :**

chaque université est responsable du processus de certification

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Consulter les sites suivants :

1) Portail « Admission Post-Bac » (APB) : <http://www.admission-postbac.fr/>

2) Site de l'ONISEP : <http://www.onisep.fr/>

**Historique de la certification :**

Changement d'intitulé par arrêté du 20 juillet 1998 : « Biologie appliquée » devient « Génie Biologique »

Précédent arrêté relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Génie Biologique : *arrêté du 10 août 2005 modifié*